

DÉPART
18:25

PAR CHÈQUE-VACANCES

Une aide qui finance

~~75%~~ 90% du coût

de mes vacances* ?

AIDE
EXCEPTIONNELLE
jusqu'au 30/09/2021

L'ÉTAT SE MOBILISE VIA L'ANCV :

L'aide financière est portée à 90%
du coût du séjour dans la limite de 300 €
par jeune éligible

AVEC DÉPART 18:25, C'EST OÙ JE VEUX, QUAND JE VEUX ! ;)

Découvrez le programme d'aide au départ en vacances pour les jeunes de 18 à 25 ans
développé par l'ANCV avec le soutien du ministère en charge du tourisme

Rendez-vous sur depart1825.com

*dans la limite de 300 €. Voir conditions sur depart1825.com


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité


ancv



Réservez vos vacances parmi un large choix de séjours et **bénéficiez d'une aide de 300€**

C'est quoi ? Départ 18:25 propose toute l'année un **large choix de séjours adaptés à vos envies et à votre budget !** :)

En plus des tarifs avantageux proposés sur le site **depart1825.com**, **vous pouvez bénéficier d'une aide de l'ANCV**. Elle finance jusqu'à **90% du coût de votre séjour**, dans la limite de 300€ par personne et par an.

Pour qui ? Tout jeune résidant en France et âgé de 18 à 25 ans à la date du départ peut réserver un séjour.

L'**aide financière** est attribuée sous condition de **ressources** ou de **statut** :

Ressources

OU

Statut

Attester d'un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 280€/an pour 1 part fiscale (dans votre avis d'imposition ou celui de votre foyer)

Être soit :

- Étudiant boursier
- En contrat d'apprentissage ou d'alternance
- En contrat aidé
- Inscrit dans une école de la deuxième chance
- Volontaire en service civique ou ayant terminé sa mission depuis moins d'1 an
- Bénéficiaire de la Garantie Jeune ou signataire d'un contrat Pacea
- Suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance

Rendez-vous sur **depart1825.com**

Vous représentez ou êtes en contact avec un BDE, une association, une structure sociale ou de jeunesse, une collectivité locale... ? Ces structures peuvent se faire accompagner pour l'organisation d'un séjour groupe à la carte. Les jeunes éligibles bénéficieront de l'aide financière de l'ANCV.

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex

www.ancv.com ou **0 969 320 616** Service gratuit *prix appel

Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442

Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX

